

18 Mars 2013

**Question orale de Xavier DESGAIN à Carlo DI ANTONIO,
Ministre des Travaux publics, de l'agriculture, de la
ruralité, de la nature, de la forêt et du patrimoine, sur « Le
retard dans le remplacement du pont au-dessus de l'Eau
d'Heure, rue de Châtelet à Marchienne-au-Pont ».**

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens sur ce dossier, dont je reconnais qu'il peut avoir une connotation locale, mais c'est la réfection d'un pont et donc, un pont, cela pose toujours des problèmes de circulation qui dépasse l'environnement immédiat du pont puisqu'il coupe en fait la route nationale 579a à Marchienne-au-Pont, alors qu'elle est largement utilisée par la population de Marchienne et d'au-delà pour se rendre à Charleroi.

Le délai fixé pour ce chantier, qui a débuté en avril 2012, était de cent jours. Je crois qu'aujourd'hui, on peut dire qu'il a été pulvérisé, notamment parce que le chantier n'a pas été terminé avant l'hiver, comme il aurait dû l'être si les délais prévus avaient été respectés.

Je vous avais interrogé sur cette question au mois de novembre dernier. Nous sommes maintenant à la mi-mars et les travaux ne sont toujours pas terminés. Pire, le chantier aurait été endommagé par des truands qui ont volé une pelle mécanique sur le chantier, et ce, pour aller braquer une banque toute proche. Cela ne s'invente pas, c'est la réalité. Il semblerait que le chantier ait subi des dégâts conséquents. La question que tout le monde se pose à Marchienne-au-Pont et à Charleroi est de savoir quand on peut maintenant, en fonction de ces incidents, espérer la fin de travaux.

Il semble que ce dossier est un peu maudit et que les retards s'accroissent, que les ennuis se multiplient.

Je voudrais vous demander aussi si la responsabilité de l'entreprise n'est pas engagée dans ces retards, d'abord par le fait que les travaux n'ont pas été terminés avant l'hiver, car un chantier commencé en avril 2012, avec un délai de cent jours, on peut calculer comme on veut, mais je pense qu'avant l'hiver, cela doit pouvoir être terminé.

N'y a-t-il pas eu un défaut de surveillance du chantier, en lien avec l'événement de vandalisme que l'on a connu sur le site ?

Je voudrais vraiment, Monsieur le Ministre, que vous nous fassiez le point sur ce dossier parce que, localement, il y a une attente que nous pouvons tous comprendre et partager, à savoir que ce dossier, ce pont, soit terminé et que la circulation puisse être rétablie.

Groupe ecolo au Parlement Wallon
ecolo.pw@ecolo.be

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Monsieur Desgain, le marché destiné à la démolition et à la reconstruction du pont au-dessus de l'Eau d'Heure rue de Châtelet à Marchienne-au-Pont était prévu pour durer cent jours ouvrables, à ne pas confondre avec un délai en jours calendriers.

Les travaux se scindent en trois phases. Une première phase pour le montage de la passerelle provisoire pour les piétons et les impétrants. Une seconde pour la réalisation des travaux de démolition, reconstruction du pont proprement dit. Enfin, une troisième phase pour le remplacement de tous les impétrants dans le nouvel ouvrage.

La première phase s'est déroulée entre le 7 mai et le 14 mai 2012, soit durant six jours ouvrables.

Le chantier a ensuite été interrompu - avec interruption du délai contractuel - afin de permettre le déplacement des impétrants entre le 15 mai et le 25 juin. Étaient concernés par cette opération: deux conduites de gaz - dont une moyenne pression et une basse pression - une conduite SWDE, quatre lignes haute tension et une ligne Belgacom.

Le chantier a ensuite redémarré, en tenant compte des congés de la construction, et s'est arrêté pour cause d'intempéries le 19 novembre. Depuis cette date, le bétonnage de la dalle de tablier n'a pas été possible pour des raisons climatiques évidentes.

Le bétonnage du tablier du nouveau pont était prévu pour le mercredi 6 mars, mais a dû être reporté suite aux importants dégâts occasionnés à l'ouvrage par des malfaiteurs qui ont traversé le pont avec une grue volée. Ces dégâts retardent encore les travaux, mais sont totalement indépendants de la volonté de l'entrepreneur.

Depuis le 6 mars, le délai est donc à nouveau suspendu pour permettre la remise en état complète de l'ouvrage, estimée à trois semaines.

La fin du chantier était prévue pour mi-avril 2013, mais suite aux dégradations, il faut donc s'attendre à devoir reculer cette échéance de quelques semaines.

Si on fait le compte de tout cela, le délai contractuel n'a pas été dépassé par l'entrepreneur et un procès verbal de carence a été dressé à son encontre pour dénoncer les conséquences en cas de retard effectif, mais on n'y est pas encore aujourd'hui.

Le cas échéant, les amendes de retard seront évidemment appliquées selon les règles du cahier spécial des charges régissant le marché.

Tout le monde est bien conscient des perturbations causées aux usagers, riverains et commerçants. Nous ferons le maximum pour que l'entrepreneur clôture ce chantier dans les meilleurs délais.

Groupe ecolo au Parlement Wallon
ecolo.pw@ecolo.be

Xavier Desgain (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments précis de réponse qu'il apporte. Je crois que c'est un chantier qui joue de malchance. J'ai entendu les échéances qu'ils annoncent et le retard de trois semaines dû au fait que les malfrats aient traversé le chantier avec une grue qu'ils avaient volée sur le chantier lui-même, mais cela pose toujours la question de la surveillance des chantiers et des engins de chantiers qui y sont. Je retransmettrai les éléments de réponse et j'espère que le délai que vous avez indiqué sera effectivement tenu.